



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

dossier traité par LEA – MA/ad
notre réf IdAff 287428
votre réf

Lausanne, le 20 septembre 2018

Résolution de Mme Anita Messere du 22 mai 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 22 mai 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Anita Messere et consorts « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Anita Messere :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour que l'établissement « Le Barbare » rouvre ses portes avant le 31 mars 2019 ».

Réponse de la Municipalité

Soutenir le commerce et l'économie en poursuivant la politique de mise en valeur des établissements publics est l'une des missions du programme de législature 2016-2021. En définissant une stratégie, tant sur le plan architectural, patrimonial, culinaire, culturel ou encore social, la Municipalité souhaite proposer une offre diversifiée et novatrice répondant aux attentes et demandes des Lausannoises et Lausannois en matière de cafés et restaurants.

Dans sa réponse à l'interpellation de Mme Anita Messere « Alors ce Barbare vous attendez quoi pour le rouvrir ? », déposée le 22 août 2017, la Municipalité confirme qu'éviter de trop longues fermetures de ses établissements est une de ses priorités. Pour ce faire, dans le cadre de sa politique de mise en valeur des cafés-restaurants, elle se concentre plus finement sur la redéfinition des programmes d'exploitation, voire des réaffectations des locaux vacants ou en fin de bail. Ainsi, plusieurs appels d'offres ont vu le jour, recherchant des gestionnaires prêts à adhérer à la ligne proposée.

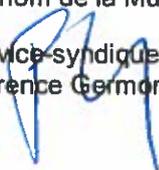
En ce qui concerne l'ancien bar à café Le Barbare, après 40 ans d'exploitation en continu et très peu d'améliorations apportées, une rénovation et une importante remise aux normes sont indispensables avant la réouverture de l'établissement. Par ailleurs, les étages du bâtiment donnant également des signes d'obsolescence (façades, techniques et équipements des appartements), le périmètre d'étude et d'intervention s'est étendu à l'ensemble du bâtiment.

Le projet de réaménagement proposé par le nouvel exploitant, sélectionné à l'issue d'un appel d'offres se déroulant de septembre 2018 à mars 2019, y sera intégré. L'ouverture du chantier est prévue au premier trimestre 2020, dans l'intervalle une programmation d'événements ponctuels « Les Rencards Barbares » animera les lieux de l'été 2018 jusqu'à l'ouverture du chantier.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique
Florence Germond



Le secrétaire
Simon Affolter

